

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 7 février 2024**

Communication n° 01/02.2024

Objet: prairie fleurie à Marcy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans la perspective visant à favoriser la biodiversité dans notre Commune, la Municipalité a décidé de participer à un projet de reconversion de surfaces vertes en prairies fleuries riches en espèces et gérées durablement. Ceci se fait dans le cadre d'une collaboration avec la Fondation Pusch, sur proposition de Région Morges.

Ce projet prévoit la mise à disposition d'un expert de la Fondation Pusch pour accompagner ce processus et la mise à disposition de semences régionales ainsi qu'un cours sur l'entretien de prairies à l'attention du personnel communal.

Le travail de préparation, de semi et d'entretien des prairies sera à la charge des communes participantes sous la supervision de la Fondation.

Une partie de la parcelle 708 représentant une surface de 1432 m² a été choisie sur notre territoire pour l'implantation d'une prairie. Elle se situe à l'ouest du terrain de football synthétique de Marcy et a d'ailleurs été labourée dernièrement en vue de la plantation au printemps. Des panneaux d'informations seront mis en place afin d'expliquer la démarche. En parallèle à la création de cette prairie fleurie, le SEEP plantera également une quinzaine d'arbres sur la parcelle.

Une phase pilote a été menée dans le Canton de Soleure en 2022, puis le projet a été étendu à l'ensemble de la Suisse. Il est financé par l'OFEV, le Fonds suisse pour le Paysage, la Fondation Ernest Dubois et d'autres donateurs.

La Commune de Saint-Prex a saisi cette opportunité afin de favoriser un retour progressif de la biodiversité et de profiter d'un accompagnement pour acquérir un nouveau savoir-faire dans l'entretien de telles prairies. D'autres communes de la région ont rejoint le projet, il s'agit des communes de Lully, Echichens, Préverenges et Denges.

Dans le futur, nous souhaitons encourager les propriétaires privés à mettre en place eux aussi des prairies fleuries en leur apportant un soutien sous forme d'une séance d'information. Nous entamerons cette démarche en collaboration avec les autres communes participantes.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 février 2024/AG – 101.02/AGA

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72